

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2025

Présents : Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Jeanine RICHARD, Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Marie-Anne DORLEANS, Max FRIC, Alain BACHELLERIE, Patrick ROZIERE, Marie-Noëlle JEMINET, Pascal DEQUIN, Myriam FONTAINE, Nicole FALET, Catherine SALVAGNAC, Thierry TARDIEU, Mathieu THEROND, Michèle ALHINC, David BOUDRIE, Hervé VIGIER

Représentés : Jean Claude DELORT représenté par David BOUDRIE, Benoît GRAS représenté par Pascal DEQUIN, Sorinak TAILLADE représentée par Catherine SALVAGNAC

Absents et excusés : Rachel BRUN

Approbation à l'unanimité des propositions de travaux d'acheminement de l'éclairage public et de la basse tension dans les projets de lotissements à Neuvéglise et lavastrie.

Pour le projet de lotissement « La pommère » au bourg de Neuvéglise, l'acheminement de la basse tension par le Syndicat des Energies du Cantal s'élève à 33 800,00 € dont 30 % à la charge de la commune et celui de l'éclairage public s'élève à 7 840.00 €, dont 50% à la charge de la commune.

- Pour le lotissement « Parc St Pierre » à Lavastrie, le montant du projet d'acheminement de l'électricité est proposé à 24 600,00 € par le Syndicat des Energies, avec un versement d'un fonds de concours égal à 30% de la commune et 7 760,00 € pour acheminer la basse tension, avec une participation communale de 50 %.

Vote pour : 22 Abs :0 contre :0

Révision du montant des frais de fonctionnement de l'école primaire applicables aux autres communes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise par la commune de Neuvéglise le 09/12/2013, fixant à 300€ par enfant la participation aux communes de résidence de ces élèves. La scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre commune d'accueil et commune de résidence. La commune n'a jamais été mis à jour le montant de participation aux frais de scolarisation malgré les augmentations des couts de l'énergie, des marchandises et des services.

Aussi, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de revoir le tarif appliqué et de le passer à 500€ par enfant non résident de la commune et accueilli à l'école Marguerite et Madeleine MALLET.

Vote pour : 22 Abs :0 contre :0

Travaux de reprise des concessions des cimetières et plan de financement

Madame le Maire laisse la parole à Madame Jeanine RICHARD, adjointe en charge des cimetières et qui suit la procédure. Celle-ci expose que le programme de reprise de concessions, engagées en 2019, peut désormais entrer dans sa dernière phase, celle des travaux de reprise.

A cette fin, une consultation a été organisée afin d'engager une entreprise pour ces travaux dans le cadre d'un contrat à bons de commandes. Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise Elabor, qui s'avère être la mieux-disante pour la commune, avec un montant total HT de 170 297€. Au vu des multiples sites concernés (la commune possède 7 cimetières), il est proposé de planifier ce chantier sur 3 ans et de solliciter pour cela une subvention du Département du Cantal, au titre du FCS 2025-2027, au taux maximum de 30%, soit une aide de 51 089€.

Vote pour : 22 Abs :0 contre :0

Avenants aux marchés de travaux pour la création d'une micro crèche

L'entreprise Brunhes Jammes, titulaire du lot carrelage-faïence du chantier de création d'une micro crèche, est en liquidation judiciaire et n'honorera pas ses contrats en cours. Compte tenu du bon avancement de ce chantier et de la nécessité de le poursuivre, la partie carrelage sera attribuée à une autre entreprise lorsque les résultats de l'appel d'offres qui vient lancé seront connus et une partie des travaux de ce lot pourront être assurés par d'autres entreprises déjà titulaires de contrats sur ce chantier. Des avenants doivent donc être passés avec l'entreprise MATHIEU SA, pour un montant supplémentaire de 11 138€ HT pour la chape et le renforcement plancher, portant le nouveau total de son contrat à 169 180€ HT, et avec l'entreprise CORDESSE SAS pour l'isolant plancher, pour un montant supplémentaire de 6 996 € HT, portant le nouveau total de son contrat à 52 502 € HT.

Vote pour : 22 Abs :0 contre :0

Autres décisions du Conseil municipal

- Mise à jour d'une Convention Pluriannuelle d'Exploitation Agricole en section de Recoules pour la passer au nom de l'EI Norbert FRIC à la place de l'EARL DE CLARJADES.

Max Fric, concerné par le sujet, ne prend pas part au vote.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Suite à l'arrêt d'activité de M.JURAS Daniel, au 1^{er} janvier 2025, les biens qui lui étaient confiés par convention pluriannuelle d'exploitation agricole (C27, C29, C30 et C70 en partie) en section de la Rodde sont réattribués au GAEC FALET.

Nicole FALET, concernée par le sujet, ne prend pas part au vote.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Subvention exceptionnelle de participation à un voyage scolaire pour un élève de la commune en classe Ulis.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Modification parcellaire à Vernuéjols où Monsieur Combette Roland récupère la parcelle communale cadastrée ZX n° 123 en échange de la parcelle cadastrée ZX n° 124 lui appartenant. Cette parcelle sera alors classée comme voie communale en tant que portion de la rue des hirondelles.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Participation à la procédure de mise en concurrence proposée par le CDG 15 pour une éventuelle convention de participation pour le risque santé des agents communaux.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Régularisation foncière dans le secteur de Sériers, rue de la fontaine salée. Lorsque des travaux de voirie ont été entrepris par la commune dans les années 70, une portion de la parcelle cadastrée 227 A 130 a été cédée gracieusement à la commune par le propriétaire d'alors, pour permettre d'ériger un mur de soutènement qui garantirait la sécurité de son terrain et avoir une largeur de route nécessaire au passage des véhicules et engins. Après vérification du cadastre actuel, il s'avère que la régularisation demeure nécessaire. Aussi, les élus décident de mener à terme ce dossier.

M-Noëlle JEMINET, concernée par le sujet, ne prend pas part au vote.

Vote pour : 21 Abs :0 contre :0

- Dépose d'éclairage public rue St Antoine par le Syndicat des Energies, pour un montant total de 660€ dont 50% à la charge de la commune.

pour : 22 Abs :0 contre :0